

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---:---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---:---

DECRET N°76-85 du 24 Mars 1976

Chargeant le Capitaine de Gendarmerie
Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué
auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Orientation Nationale, de l'intérim
de l'Intendant Militaire de 3ème Classe
Isidore AMOUSSOU, Ministre des Finances.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres
du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Pour compter du 24 Mars 1976, le Capitaine de Gendarmerie
Martin DOHOU AZONHIHO, Ministre Délégué auprès du Président de la République,
Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, est
chargé de l'intérim du Ministre des Finances, pendant l'absence de l'Inten-
dant Militaire de 3ème Classe Isidore AMOUSSOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.--

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1976

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IF 3
ONEPI-Gde Chanc.--Cab.Mil.--JORPB 4 MISON 2 MF 2 autres ministères 13